



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'une salle polyvalente pour la commune d'Homécourt (54)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Homécourt

Raison sociale

Administration publique générale

N° SIRET

2 1 5 4 0 2 6 3 7 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Toniolo

Jean

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisagé consiste en la création d'une salle polyvalente pour la commune d'Homécourt (Meurthe-Moselle) à proximité du giratoire entre la RD41A et la RD18A.

Le projet sera implanté sur une parcelle de la commune et sur une parcelle de la commune de Sainte-Marie-auxChênes (Moselle), sur un terrain d'environ 3 800 m².

Le bâtiment principal, destiné à accueillir la salle polyvalente, aura une surface de plancher estimée entre 500 et 600 m².

En complément de la salle polyvalente, le projet prévoit l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants ainsi que la réalisation d'un parc de stationnement d'environ 80 places.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de salle polyvalente répond à un besoin des habitants de la commune d'Homécourt, actuellement dépourvue d'un tel équipement. Faute d'infrastructure adapté, les événements sont organisés dans les salles des communes voisines, ce qui limite l'autonomie de la commune. Ce projet permettra d'offrir à la commune un espace moderne et fonctionnel dédié à la vie associative, culturelle et événementielle.

Il contribuera au dynamisme communal en permettant aux habitants et aux associations de se réunir et de développer des initiatives collectives.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet est compris dans un marché global de performance.

Juillet 2025 : La commune d'Homécourt est en phase d'acquisition auprès de l'EPFGE des deux parcelles concernées par le projet de salle polyvalente.

Le démarrage des travaux est envisagé pour décembre 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La salle polyvalente répond à un besoin des habitants de la commune d'Homécourt. Elle permettra aux habitants l'utilisation d'un espace moderne et fonctionnel.

Cet espace sera dédiée à la vie associative, où les habitants pourront se rassembler autour d'un besoin collectif, d'un centre d'intérêt. La salle polyvalente sera un lieu de rencontre et permettra de cultiver le lien social entre les habitants.

La salle polyvalente sera aussi dédiée à la vie culturelle.

Elle accueillera aussi divers événements, au bénéfice de la commune ou aussi pour les habitants de la commune d'Homécourt.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DLE au titre de la rubrique 2.1.5.0
PAC EU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette : Surface de plancher :	3800m ² entre 500 et 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Homecourt et Sainte-Marie-aux-Chênes

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU d'Homécourt (54) : zone Ux (zone Ue dans le futur PLUiH de la CC OLC)
PLU de Sainte-Marie-Aux-Chênes (57) : zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est situé dans aucun zonage d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires. La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à environ 2.8 kilomètres (cf. annexe complémentaire).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est situé dans aucun zonage d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires (cf. annexe complémentaire).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est situé dans aucun zonage d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires (cf. annexe complémentaire).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit. Le maire a pris un arrêté (n°2025-02/9.1) afin de renforcer la tranquillité publique. L'objectif de cet arrêté est de réduire les nuisances sonores causés par les véhicules à moteur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un monument historique ou autre site classé ou remarquable (cf. annexe complémentaire).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Carte des zones humides potentielles dans l'annexe complémentaire
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Homécourt fait l'objet d'un PPRI mais le projet n'est pas localisé dans les zones à risques. La commune d'Homécourt et la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes font l'objet d'un PPRM, mais le projet n'est pas localisé dans les zones à risques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PPRI approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur un site pollué. Un site pollué lié à la cokerie d'Homécourt est présent à moins de 250 mètres du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Carte des périmètres de captage dans l'annexe complémentaire
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un site classé

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront gérées par infiltration, si la perméabilité du sol le permet, elles contribueront donc à recharger la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux excédentaires seront réutilisés sur site ou seront envoyés dans un centre de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Un PAC EU sera réalisé afin d'expliquer les raccordements du projet au réseau et la capacité de celui-ci à accepter les nouveaux rejets.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une haie est présente entre la parcelle cadastrale et la voirie.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à 7.5 kilomètres du site Natura 2000 le plus proche (directive oiseaux ZPS) . De plus, le projet est situé sur une zone agricole, la flore n'y est donc pas spontanée et la faune peu présente.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se situe dans un espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune d'Homécourt et la commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes font l'objet d'un PPRM mais le projet n'est pas localisé dans les zones à risques identifiées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune d'Homécourt fait l'objet d'un PPRI mais le projet n'est pas localisé dans les zones à risque identifiées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va générer des pics de fréquentation dans la zone au moment des événements réalisés dans la salle polyvalente. Une offre de stationnement est également prise en compte dans le projet.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera occasionnellement source de bruits lors des événements réalisés dans la salle polyvalente.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet générera des EU qui seront collectées par le réseau d'assainissement et les EP seront gérées par infiltration si la perméabilité le permet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet va générer des déchets "domestiques" (déchets ménagers, cartons, verres, plastiques...). Le ramassage sera effectué soit par les services de la collectivité, soit par un prestataire spécialisé; le tri des déchets sera réalisé au préalable du ramassage. De par l'exploitation du site et des activités qui seront réalisées, il n'y aura pas de production de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet va engendrer une modification des activités humaines (nouveaux aménagements de divers types : salle polyvalente, jeux pour enfants, parking). Suppression d'une partie d'un espace agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'évaluations d'incidences sur l'environnement, mais plusieurs études préalables vont prochainement être menées :

- Etude acoustique
- Etude géotechniques
- Etude Géothermie
- Diagnostic archéologique

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises en phase chantier pour :

- L'entraînement des MES (installation de barrières et filtres ou bassins de rétention temporaire);
- Les impacts des rejets et déversements accidentels d'huiles et d'hydrocarbures;
- Les impacts des déchets de chantier (récupération et traitement des eaux de chantier, récupération des déchets dans une benne, évacuation du collecteur dans un centre de traitement agréé ...).
- Les impacts sur la faune et la flore (gestion des espèces exotiques envahissantes, limitation des emprises du projet, absence de travaux la nuit, prise en compte des périodes sensibles de la faune...),
- Les impacts sur le milieu humain (travaux au maximum de jour et/ou éclairages orientés vers le bas, moteurs des engins éteints dès que possible...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	"MZ1537_Annexe-complémentaire_Cas-par-cas_Homécourt" : Cette annexe complémentaire permet d'illustrer et développer les points du CERFA de demande d'examen au cas par cas.	☒
2		☐
3	"	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TONIOLO

Prénom Jean

Qualité du signataire Maire

À Homécourt

Fait le 30/07/2025



Signature du (des) demandeur(s)